

Catho 47

l'Église
CATHOLIQUE
en Lot-et-Garonne

AVEC
sainte Bernadette
ALLONS RENDRE GRÂCE À
Marie



mai 4,50€
2024
n°162



Photo
du mois

Le petit frère de l'abbé Roland Ebode Ngabe, vicaire à la paroisse Saint-Joseph de Villeneuve, a été ordonné prêtre le 5 avril dernier dans le diocèse d'Obala au Cameroun par le cardinal Robert Sarah. Il s'agit de l'abbé Marc. Prions pour lui et sa famille !

PAGE 3
EDITO

PAGES 4-5
C'EST ARRIVÉ
• Les J.O. de l'Enseignement catholique

PAGE 6
C'EST ARRIVÉ
• La Marche des Rameaux

PAGES 7-8
C'EST DANS L'AIR
• L'IVG dans la Constitution

PAGES 9 à 13
DOSSIER
L'accueil des reliques de sainte Bernadette

PAGE 14
PORTRAIT
Nadia

PAGE 15
COUPLES
• Le week-end Vivre et Aimer à Villeneuve

PAGE 16
L'OFFICIEL
• « Ne dévoyons pas la fraternité ! »

PAGES 17-18-19
L'OFFICIEL

Couv : Mon image de marque
p. 3 : Mgr Carré
p. 4 et 5 : C. Peltier
p. 6 : N. Barbier
Dossier : I. Robin, C. Peltier
p. 15 : Vivre et Aimer

Rédaction, administration et abonnements :
Evêché d'Agen : 5, rue Roger Johan,
47000 AGEN
Tél : 05 53 66 10 23
communication.adj@diocese47.fr

Directrice de publication : Caroline Peltier -
AIP N° 560 - N°ISSN 1766-6643

Comité de rédaction : Charlotte de Bastard,
Ghislaine Durovray, Carole Hébert,
Caroline Peltier.

Conception, mise en page et impression :

image
marque 05 53 36 82 30



LES BAPTISÉS DE LA NUIT DE PÂQUES

À la fin du mois de mars 2024, la Conférence des évêques de France a publié son rapport annuel sur le catéchuménat en France. Les résultats sont encourageants : dans presque tous les diocèses de France, parfois avec grande ampleur, des personnes se présentent à l'Église pour demander le baptême, la confirmation et l'eucharistie. Comment ne pas rendre grâce ?

Quelques chiffres

▷ Un nombre en croissance

7 135 adultes baptisés cette année à Pâques.
En progression de **31 %** par rapport à 2023.

▷ Des catéchumènes de plus en plus jeunes

36% des baptisés ont entre 18 et 25 ans.
C'est la tranche d'âge qui progresse le plus fortement !

▷ Les zones rurales mieux représentées

29 % des catéchumènes viennent des zones rurales, chiffre en progression.

▷ Un signe de fraternité

Près d'1/4 des catéchumènes sont étudiants.
38 % sont issus des milieux populaires (ouvriers, techniciens, employés).

▷ Toujours plus de femmes (**62 %**) que d'hommes (**38 %**).

▷ Des catéchumènes en majorité sans tradition religieuse

1/4 des catéchumènes adultes se déclarent « issus de familles sans religion ».

5 % viennent de familles musulmanes.

5 % de familles de religions mixtes.



Dans le diocèse d'Agen, **26 personnes ont été baptisées à Pâques**. Elles sont désormais néophytes.

édito

Pâques

Rencontrer Jésus vivant

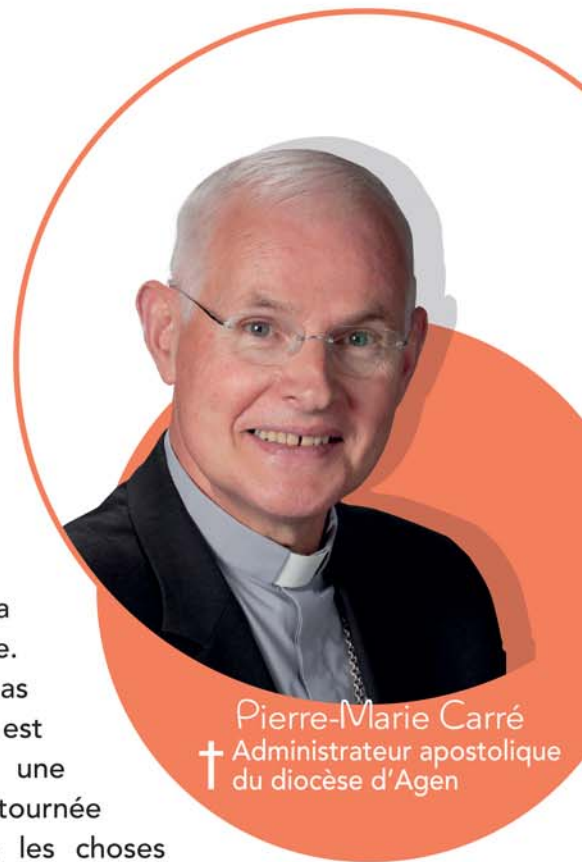
Jésus est vivant ! Ce cri du matin de Pâques continue à résonner dans notre monde. Il provient d'une expérience que les Apôtres et les disciples de Jésus, hommes et femmes, ont faite et qui nous est racontée dans les évangiles. Depuis des siècles, une foule de croyants l'a refaite.

La résurrection de Jésus n'est pas une idée, elle est une présence. Il est bon de revenir à l'épisode des disciples d'Emmaüs (Luc 24, 13-35). Il révèle les transformations que vivent les personnes qui rencontrent Jésus ressuscité : ils passent de la tristesse à la joie. Ils s'en allaient déçus croyant perdre leur espérance, ils s'en reviennent porter la Bonne Nouvelle à leurs compagnons.

Une telle expérience n'est pas seulement un événement du passé. C'est ce que vivent aujourd'hui les croyants pour qui Dieu n'est pas un personnage lointain, mais une présence quotidienne. Jésus est celui à qui l'on parle dans la prière et dont la présence éclaire la vie de chaque jour. Il est celui qui soutient et donne la force. Il est encore celui pour qui il est possible de donner sa vie.

Chacun pourrait ajouter à cette liste ce qui est sa propre expérience. Notre foi n'est pas facile, car elle est contestée par une manière de vivre tournée uniquement vers les choses matérielles, elle est attaquée aussi par toutes les questions qui nous sont renvoyées : sur le mal et la souffrance, sur la manière de présenter Dieu, sur les insuffisances des chrétiens...

Mais notre foi est bien vivante, car elle est soutenue par tous les autres croyants depuis les premiers témoins de la résurrection. Leur exemple et leur témoignage me stimulent. Il en est de même pour ceux qui veulent recevoir les sacrements de l'initiation chrétienne. Jésus ressuscité ne cesse d'agir et d'attirer à lui aujourd'hui encore.



Pierre-Marie Carré
Administrateur apostolique
du diocèse d'Agen

c'est arrivé

MÉDAILLE D'OR DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE AUX JEUX OLYMPIQUES !



LA MASCOTTE



M^{ME} PADOVANI ET
LE MAIRE D'AGEN



Grand soleil et carton plein aux J.O. de l'Enseignement catholique au stade Armandie d'Agen, le 5 avril dernier. Un événement qui laissera certainement des souvenirs extraordinaires à tous les enfants !

« C'était un pari fou, et nous l'avons relevé », a souligné au micro au début de la journée Mme Catherine Padovani, directrice de la DDEC du Lot-et-Garonne. Et quel pari ! Aux côtés du maire d'Agen, M. Jean Dionis du Séjour, Mme Padovani a ouvert avec enthousiasme vers 10 h les festivités de la journée, devant les 2 600 personnes présentes : enfants de toutes les écoles du diocèse, de la maternelle au CM2 ; adultes, directeurs d'écoles, maîtres et maîtresses, parents qui les ont accompagnés ; jeunes de l'Ermitage et de différents collèges et lycées venus pour encadrer les groupes, professeurs d'EPS, associations sportives mobilisées pour l'événement. « Après cent ans d'absence, a souligné le maire d'Agen, les J.O. d'été reviennent en France ! L'important n'est pas de gagner mais de se battre, de se donner à fond. »

On voyait sans peine l'enthousiasme et le sourire se dessiner sur le visage de tous les enfants : les groupes arrivés progressivement par le bus des quatre coins du diocèse ont d'abord rejoint leur place sur le stade Armandie, privatisé pour l'événement.

Après les discours officiels, le défilé des sportifs autour du stade a commencé : les enfants ont reçu une salve d'applaudissements et d'encouragements au rythme d'une musique tonitruante. Depuis longtemps, ils entendaient parler de cet événement qui allait arriver : une flamme olympique circulait depuis septembre d'école en école pour préparer les troupes. Les enfants étaient motivés, et prêts à en découdre ! On les voyait se démener pendant le Flash mob géant qui a eu lieu juste après le défilé.

Après le grand rassemblement de la matinée, ils sont partis par groupes vers des ateliers sportifs : rugby, parachute, acrosport, foot, courses, cross... Chaque enfant a pu découvrir un sport ou le pratiquer, encadré par des animateurs qualifiés et des jeunes qui ont donné de leur temps. Bel exemple de solidarité ! À la fin de la journée, chacun a reçu une récompense pour sa participation : pas de perdants pour cette journée, uniquement des gagnants.



PARIS 2024



c'est arrivé



LES SPORTIFS



c'est arrivé

EN AVANT, MARCHÉ !

Cette année, la traditionnelle Marche des Rameaux des jeunes avait lieu à Moirax, dans la paroisse Sainte-Bernadette en Bruilhois, dans le cadre magnifique du prieuré clunisien du XI^e siècle et de ses environs.

Après un temps de rassemblement dans l'église Notre-Dame en présence de Mgr Pierre-Marie Carré, les jeunes ont entamé une marche ponctuée de catéchèses, de la prière du chapelet et de temps de silence. À la fin de l'après-midi, ils se sont recueillis pour un temps de confessions et d'adoration animé par le lycée Saint-Caprais et dans l'église, avant de vivre la grande messe des Rameaux, animée par le groupe LEV. Le groupe a ensuite rejoint la salle des fêtes de Moirax pour un repas tous ensemble - pizzas et crêpes faites maison - . Encore pleins d'énergie, les jeunes ont ensuite rejoint l'église pour un concert de louange du groupe LEV. *Merci* à tous les organisateurs et à tous ceux qui se sont investis pour cette journée ! *Merci* aux jeunes pour leur participation, et aux prêtres qui les ont accompagnés.



c'est dans l'air

LE VOTE DE L'INSCRIPTION DU DROIT À L'AVORTEMENT DANS LA CONSTITUTION FRANÇAISE : une petite phrase en plus, une société qui bascule



« *Nous nous apprêtons à faire franchir à notre pays, ensemble, un nouveau chemin pour les droits des femmes* », s'est réjouie la présidente de l'Assemblée nationale, Yaël Braun-Pivet, avant le vote du projet de loi constitutionnelle visant à inscrire la « *liberté garantie* » de recourir à l'avortement dans la Constitution. « *L'avortement fait maintenant partie de notre droit fondamental.* » C'est avec une large majorité que le Parlement, réuni en Congrès à Versailles, lundi 4 mars 2024, a adopté cette révision constitutionnelle : la majorité des 3/5^e des suffrages exprimés a été atteinte avec 780 votes de parlementaires en faveur de cette mesure, 72 contre et 50 abstentions.

« *La loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse.* » Une petite phrase en plus dans l'article 34 de la Constitution, une phrase bien trop courte : que deviendra la liberté de conscience des soignants ? Des femmes enceintes en détresse ? De ceux qui œuvrent pour la défense de la vie ? Une phrase bien trop longue qui, sous couvert de défendre un droit à l'avortement soit-disant menacé en France, enfonce un peu plus le clou de la culture de mort dans notre société.

Au nom des enfants à naître qui ne peuvent se défendre, nous avons voulu vous faire entendre des voix dissonantes dans le contexte social actuel.

— Extrait de la Déclaration de la CONFÉRENCE
des évêques
de FRANCE



— du 29 février 2024

“ En pensant à celles et ceux qui envisagent de recourir à l'avortement, notamment aux femmes en situation de détresse, la CEF redit que l'avortement, qui demeure une atteinte à la vie en son commencement, ne peut être vu sous le seul angle du droit des femmes. Elle regrette que le débat engagé n'ait pas évoqué les dispositifs d'aide à celles et ceux qui voudraient garder leur enfant. (...) La Conférence des Evêques de France sera attentive au respect de la liberté des choix des parents décidant, même en des situations difficiles, de garder leur enfant, et de la liberté de conscience des médecins et de tous les personnels soignants, dont elle salue le courage et l'engagement. ”

c'est dans l'air

— Message de Mme Bonfanti-Dossat, Sénateur de Lot-et-Garonne, pour CATHO47

“ Ne nous trompons pas de débat ! Personne ne remet en cause l'IVG. En aucun cas la loi Veil n'est menacée en France. Par conséquent, constitutionnaliser l'IVG est inutile. En revanche, la menace est bien réelle s'agissant du respect de la dignité des êtres humains en gestation et l'objection de la conscience des soignants qui est scandaleusement remise en cause.

Outre le fait que la Constitution ne doit pas devenir un catalogue des libertés individuelles, l'inscription d'un droit à l'avortement est dangereux, car cela reviendrait à n'inscrire dans la norme suprême qu'une partie de la loi Veil en omettant son article 1^{er} : "La loi garantit le respect de tout être humain dès le commencement de sa vie." Montesquieu disait : "Il ne faut toucher aux lois que d'une main tremblante." C'est d'autant plus juste lorsqu'il s'agit de la Constitution. Sous couvert de modernité et par peur de régression, il ne faudrait pas que la prolifération législative vienne contaminer la Constitution pour la déposséder de son but initial. ”



Mme Bonfanti-Dossat



— Message du docteur Laurent Traissac, médecin à Agen (extraits)

“Malgré tous les moyens contraceptifs mis à disposition, souvent gratuitement et en libre accès depuis de nombreuses années (préservatifs, pilules pour les mineurs, etc.) - l'IVG devant rester l'ultime solution pour renoncer à une grossesse selon la loi Veil - on ne peut que constater une augmentation inexorable du nombre d'avortements en France, atteignant un sommet en 2023 avec 234 000 IVG en France, contre 726 000 naissances dans la même année. Un rapport d'un tiers.

Actuellement, en France, la réalisation de l'IVG est totalement prise en charge, avec une organisation et des places réservées en médecine ambulatoire et en chirurgie ambulatoire dans chaque établissement. Des moyens importants matériels et humains sont donc déployés pour un accès facile à l'IVG "pour tous" !

Mais alors, le droit à l'IVG était-il vraiment en danger ? La majorité de tous les commentateurs raisonnables s'accordent aujourd'hui pour dire qu'en France, ce n'était pas vraiment le cas. Le climat mondial extrêmement perturbé a pu donner un prétexte au vote de cette loi, avec aussi une démarche probablement électoraliste... Le droit des femmes à recourir à l'IVG vient donc d'être inscrit dans la Constitution française comme "droit fondamental", en omettant au passage totalement le droit fondamental de l'enfant à vivre ! En omettant l'accompagnement psychologique des femmes qui restent seules avec leur conscience et leur douleur. Malgré notre tristesse, pour nous chrétiens, cette inscription dans la Constitution française ne doit pas nous enfermer dans la "peur", ni nous déstabiliser. Ce vote ne changera rien au drame terrible que vivront près de 250 000 femmes cette année encore, un drame unique, une blessure unique, non seulement pour chaque femme, pour chaque enfant qui aurait pu naître, mais parfois aussi pour l'homme qui pouvait se sentir de près ou de loin passablement concerné.

En communion de prière avec tous ceux qui souffrent. ”

Laurent Traissac





Le dossier

La visite des reliques de
sainte Bernadette
dans notre diocèse

Au mois de mai, le diocèse a la joie d'accueillir les reliques de sainte Bernadette ; elles vont visiter nos trois sanctuaires ainsi que la paroisse éponyme, plusieurs communautés religieuses et les prisons. L'occasion pour chaque fidèle de vivre encore plus intensément le mois de Marie qui s'annonce.

sainte Bernadette

nous invite à venir l'imiter en venant rendre grâce à la Vierge Marie

De Bernadette, il n'y a pas grand-chose à dire. Malade, miséreuse, inculte, mal vêtue, ne parlant que patois... Qui peut s'intéresser à un personnage qui semble si insignifiant ? Bernadette cumule toutes les faiblesses et infirmités dans lesquelles nous pouvons nous reconnaître, et pourtant, c'est elle que la Vierge a choisie pour se révéler en 1858, dix-huit fois, du 11 février au 16 juillet, à la grotte de Massabielle à Lourdes.

Bernadette disait : « Si la Sainte Vierge en avait trouvé une autre plus ignorante que moi, c'est elle qu'elle aurait choisie. » La Vierge est là, à la Grotte comme elle est partout, mais ses apparitions nécessitaient qu'une personne aussi imparfaite que nous accepte de prendre le risque de la confiance, d'aimer dans le libre don d'elle-même pour accueillir son message.

« Voulez-vous me faire la grâce de venir ici pendant quinze jours ? » Marie demande à Bernadette, ne lui impose rien, l'invite à la rencontre. « Elle me regardait comme une personne qui parle à une autre personne », ajoutait sainte Bernadette.

Lorsque Mgr Herbreteau a évoqué le souhait de donner une vocation particulière à chacun des sanctuaires mariaux de notre diocèse, le service des pèlerinages a pensé à Bernadette, la tant aimée, la tant vénérée, car si proche de nous, non pas pour en faire un objet de piété ou de culte, seulement pour nous inviter à l'imiter en venant rendre grâce à la Vierge Marie, elle-même messagère de Dieu pour la conversion des pêcheurs.

Du 8 au 26 mai, le reliquaire de sainte Bernadette sera donc accueilli dans le diocèse d'Agen.

C'est celui qui était exposé lors de sa Canonisation le 8 décembre 1933, il y a 90 ans, jour de la fête de l'Immaculée Conception. C'est un événement bien sûr qui, de plus, se tiendra au mois de mai, mois de Marie, celui du renouveau.

Nous remercions les sanctuaires de Lourdes qui nous confient ce reliquaire. Nous remercions particulièrement les nombreux bénévoles qui

travaillent depuis des mois à l'organisation de cet accueil, confirmant que, dans nos sanctuaires et paroisses, nous avons de belles richesses humaines qui, comme Bernadette, œuvrent avec humilité et dévouement. Cet accueil est essentiellement organisé dans nos sanctuaires mariaux, en essayant de ne pas oublier ceux considérés comme en marge de notre société : le reliquaire sera exposé à la maison d'arrêt d'Agen et au centre de détention d'Eysses.

Les communautés contemplatives des bénédictins de Sainte-Marie de La Garde et des Clarisses à Nérac les accueilleront également pour quelques jours, ainsi que les Petites Sœurs des Pauvres.



Isabelle Robin

responsable diocésaine des pèlerinages

La pérégrination des reliques de sainte Bernadette dans le diocèse

Station 1

MERCREDI 8 MAI ET JEUDI 9 MAI >>>>>>

Sanctuaire

MOMENTS FORTS

- Le 8 mai à 10h30 : célébration de l'accueil des reliques au pied de la Vierge de Mascaron, puis procession jusqu'à la basilique
- Le 9 mai à 10h30 : messe de l'Ascension à la basilique, en présence des reliques

Notre Dame de Bon Encontre



Station 2

WEEK-END DES 11 ET 12 MAI

MOMENTS FORTS

- Le 11 mai à partir de 17h : à Saint Jean-Baptiste d'Estillac
- Le 11 mai à partir de 21h30 : à Notre-Dame de l'Assomption de Sérignac
- Le 12 mai à 10h30 : messe à Notre-Dame de l'Assomption de Sérignac

Paroisse



Station 3

MARDI 14 MAI ET MERCREDI 15 MAI <<<<<<

MOMENTS FORTS

- Le 14 mai à 9h30 : messe votive
- Le 15 mai à 18h : conférence du P. de la Teyssonnière « Lourdes, le mystère Pascal »

Monastère

Sainte-Marie de la Garde

Station 4

JEUDI 16 MAI

AGEN Maison d'arrêt

MOMENT FORT

- Messe mixte

Station 5

SAMEDI 18 MAI >>>>>>

CENTRE de DÉTENTION d'Eysses

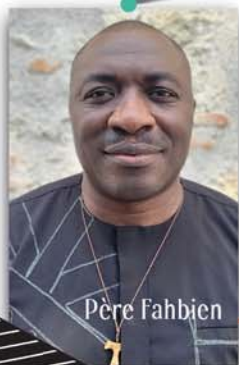
TÉMOIGNAGE

"Un proverbe africain dit : "La clé qui scelle l'amitié, c'est la visite." Les reliques de sainte Bernadette au centre de détention d'Eysses sont le signe d'un Dieu qui vient visiter la personne détenue, y compris au fond de sa cellule, sans la juger, pour lui manifester sa miséricorde. Nous les accueillerons pendant la messe. Merci à Bernadette, et au service des pèlerinages."

(Père Fahbien, aumônier du centre)

MOMENT FORT

- Messe mixte



Père Fahbien

La pérégrination des reliques de sainte Bernadette dans le diocèse

Station 6

DIMANCHE 19 MAI ET LUNDI 20 MAI >>>>>> Sanctuaire

MOMENTS FORTS

- **Le 19 mai** : Messe solennelle de Pentecôte présidée par Mgr Herbreteau
- **L'après-midi** : La prière du chapelet et l'adoration, qui se poursuivra pendant la nuit, animée par le groupe du Renouveau charismatique, la pastorale des jeunes et les priants pour les vocations
- **Le 20 mai, lundi de Pentecôte** : Messe votive à sainte Bernadette présidée par Mgr Pierre-Marie Carré



Station 7

DU MARDI 21 AU MERCREDI 22 MAI

Petites Sœurs des Pauvres

Station 8

DU MERCREDI 22 AU VENDREDI 24 MAI

Monastère Notre-Dame du Sacré-Cœur de Nérac

Station 9

DU VENDREDI 24 MAI AU DIMANCHE 26 MAI >>>>>>

Sanctuaire

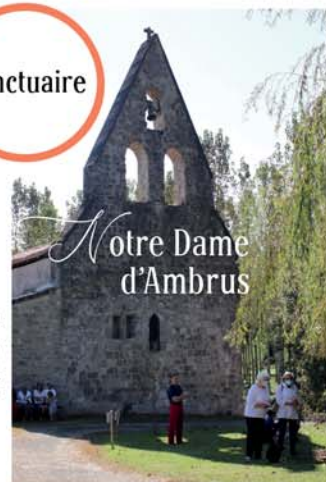
MOMENT FORT

- **Le 25 mai** : Marche de Xaintrailles à Ambrus, procession à la source en chantant le chapelet

TÉMOIGNAGE

"Le venue des reliques de sainte Bernadette est pour moi un signe fort pour le Lot-et-Garonne ; la Vierge n'a cessé de demander à Bernadette de prier pour la conversion des pécheurs. Écoutons cet appel à la pénitence, revenons aux fondements de notre foi."

(Christine Rostaing)



Mgr Pierre-Marie Carré a remis le 1^{er} mars une lettre de mission à M. Jean Biasiori par laquelle il le nomme Directeur du Sanctuaire Notre-Dame de Peyragude pour un mandat de trois ans. À ce titre, M. Biasiori aura à cœur de mettre en application le nouveau statut du Sanctuaire et d'en présenter chaque année un compte-rendu à l'Évêque d'Agen. Il mettra en œuvre, avec le Recteur du sanctuaire, la pastorale définie avec le conseil pastoral du lieu et assurera le recrutement, la formation et l'accompagnement des bénévoles chargés de l'animation, du fonctionnement et de l'entretien du sanctuaire. Membre de droit du conseil économique, il devra également assurer la gestion du sanctuaire et des bâtiments attenants (sécurité des lieux et des personnes, trésorerie, travaux d'entretien, etc.) en lien avec l'économiste diocésain et représentera le Sanctuaire auprès du commissaire aux comptes ; d'autre part, il représentera le Sanctuaire auprès des autorités civiles. Bonne mission à lui !



par Mgr *Herbeteau*
évêque émérite du diocèse d'Agen

Parmi tous les bons souvenirs que je garderai du diocèse d'Agen, les trois sanctuaires en l'honneur de la Vierge Marie auront dans mon cœur une place privilégiée.

La première impression en arrivant à Ambrus, petit village blotti dans la forêt des Landes, est celle d'une bénéfique solitude. Le sanctuaire de **Notre-Dame d'Ambrus** est fréquenté toute l'année, en particulier par des gens qui viennent puiser de l'eau à la fontaine qui, paraît-il, a des vertus bienfaisantes pour le corps.

Dans cette forêt, on célébrait jadis un culte païen à la déesse Diane. Le christianisme l'a remplacé, au Moyen-Âge par un culte marial. Et depuis, les pèlerins viennent dans ce lieu béni pour trouver paix et recueillement. Le 8 septembre, fête de la nativité de la Vierge Marie, est l'occasion de vivre une belle célébration joyeuse et familiale. J'ai voulu que ce sanctuaire soit dédié à la prière **pour les familles mais aussi pour les personnes malades**. Les groupes de prières et la pastorale familiale du diocèse sont chargés d'animer ponctuellement ce sanctuaire.

Notre-Dame de Bon Rencontre, à proximité d'Agen, est aussi un très ancien lieu de pèlerinage en l'honneur de la Vierge Marie (XVI^e siècle). Beaucoup aiment fréquenter ce lieu, qui est aussi une paroisse. Au cours du mois de mai, on vénère une petite statue de la Vierge qu'un jeune garçon de la famille Frayssinet aurait trouvé, en gardant ses vaches.

Le jeune garçon porta sa trouvaille à sa mère ; la foi simple de la paysanne lui inspira le nom sous lequel on invoquerait désormais la contrée : « Eh, Dieu nous donne une bonne rencontre ! » dit-elle et elle mit la statuette dans un coffre.

Bonne rencontre ! C'est ce que je souhaite à tous ceux qui viennent dans ce sanctuaire dédié à **la prière pour la paix**. Paix intérieure dans le cœur de chacun et paix dans le monde. Une fois par mois, une messe pour la paix est célébrée en ce lieu, avec temps d'adoration et proposition du sacrement de la Réconciliation.

Mon souhait : que Bon Rencontre ait un rôle de « veilleur » pour que toutes les paroisses du diocèse prient et se mobilisent pour la paix !

Je suis allé souvent à **Notre-Dame de Peyragude**, sanctuaire surplombant le Lot. J'ai trouvé, dans ce lieu de toute beauté, de quoi me ressourcer. Pour reprendre des forces spirituelles, ouvrir mon cœur à la nature et aux autres, j'ai aimé séjourner un bon moment dans cet endroit où chante le vent dans une magnifique végétation.

En 1562, la Vierge serait apparue à une jeune bergère née dans une famille pauvre, pour lui demander de reconstruire le sanctuaire de Notre-Dame de Peyragude, détruit par les guerres de religion. La Vierge Marie lui promet qu'elle trouvera du pain à la maison et lui laisse en souvenir, dans les rochers, la petite statue vénérée aujourd'hui avec beaucoup de ferveur.

Ce sanctuaire, compte tenu d'un environnement propice au recueillement, est dédié à **l'écologie intégrale**. Il rappelle l'urgence de prendre soin de la Création. Quarante-sept magnifiques vitraux (du vitrailiste Leuzy) illustrent la vie de la Vierge.

Le 15 août, fête de Notre-Dame de l'Assomption, rassemble des pèlerins venus de tous horizons de France, et même d'ailleurs. À proximité se trouve la maison d'accueil Marie-Joseph Cassant, en l'honneur du bienheureux du diocèse d'Agen.



Nadia, celle qui s'est emparée du Royaume

Nadia Piccard, auteur d'un très beau livre, Et elle s'est emparée du Royaume, est venue à Villeneuve pendant le Carême témoigner de son chemin vers la foi catholique. Une conversion personnelle qui l'a saisie et fait d'elle un témoin du Christ plein d'élan, d'espérance... et d'humour (!) dans notre monde.

Nadia habite avec son mari depuis plus de vingt ans à Cotignac, ce sanctuaire du Var où, en 1660, saint Joseph apparut à un berger assoiffé et lui présenta un rocher d'où jaillit une eau fraîche et désaltérante. « Je suis Joseph, enlève [ce rocher] et tu boiras » avait dit à deux reprises le père nourricier de Jésus au berger. On n'est pas étonné de retrouver Nadia à cet endroit, et de la voir s'abreuver avec joie à la source du Sauveur.

Bientôt trente ans que cette femme née dans une famille d'origine algérienne émigrée à Grenoble a reçu le baptême : « C'était le 1^{er} juillet 1997, jour de la fête du Précieux Sang. Depuis, je fête chaque année l'anniversaire de ce jour où le Seigneur s'est donné gratuitement à moi. » Rien ne destinait Nadia à devenir chrétienne : « J'ai vécu une petite enfance ordinaire auprès de mes parents et de mes frères et sœurs ; nous étions de culture musulmane. Vous savez, le musulman se pose sans cesse la question de Dieu ; le musulman est un croyant ! » Nadia vit son adolescence entourée d'amis chrétiens qui n'osent pas lui parler du Christ, par respect pour ses croyances. « Quand mes copines ont préparé leur profession de foi, j'ai compris qu'elles avaient quelque chose que je n'avais pas... J'ai aussi été marquée à cette époque par des chrétiens qui étaient toujours prêts à rendre service à notre famille. Plus tard, en baby-sitting dans une famille chrétienne, je la voyais chaque soir prier le Notre Père ; c'était la première fois que je voyais des chrétiens prier ! Ils étaient emplis de bienveillance envers moi, mais eux non plus n'ont pas osé m'inviter à la messe ! »



La prière du Notre Père commence à travailler en profondeur le cœur de Nadia : « Un Père qui est au Ciel et qui pardonne, j'avais envie de le connaître. » Nadia a 17 ans, elle doit se préparer au mariage, comme c'est la coutume dans les familles musulmanes. Elle prie Dieu de lui donner l'homme qu'il lui faut. « À 20 ans, j'ai rencontré un garçon de confession catholique. Scandale pour mon entourage, une période très dure pour moi : j'étais persécutée par ma famille, l'imam de la mosquée, nos amis musulmans ; on me disait que j'étais la honte de ma communauté, qu'on me renverrait en Algérie. Je me suis finalement mariée avec cet homme, en promettant à tous que j'allais le convertir à la foi musulmane. »

Mais le Seigneur n'avait pas dit son dernier mot. Tel est converti qui croyait convertir ! Une amie propose à Nadia de venir à une soirée de louange pour la fête de la petite Thérèse. « Vous pouvez tout demander », entend-elle à cette soirée. « Je me sentais déchirée alors entre la foi musulmane et la foi catholique que pourtant je ne connaissais pas. Ce qui m'attirait, c'était le Dieu vivant des chrétiens ! Je ne voyais pas cela dans l'islam. Je comprenais que Jésus est celui qui a donné sa vie pour tous les hommes, que nous sommes tous appelés à être sauvés. J'ai alors commencé à aller à la messe, j'ai communiqué ! À ce moment-là, j'ai senti Jésus en moi. Je suis rentrée chez moi et j'ai dit à mon mari : « Pourquoi tu ne m'as pas dit que tu avais un Dieu vivant ? Ne te convertis surtout pas à l'Islam, je vais demander le baptême ! »

Pour lire le témoignage de Nadia Piccard dans son intégralité : Et elle s'est emparée du Royaume, Pierre Téqui éditeur, 14,50€

couples

WEEK-END « AIMER DANS LA DURÉE » : Et si vous donniez un nouvel élan à votre couple ?



L'Association Vivre et Aimer, d'inspiration ignatienne, propose aux couples mariés ou non, qu'ils soient croyants ou pas, des week-ends pour découvrir et expérimenter des outils simples et accessibles pour s'aimer au quotidien et dans la durée. Présent partout en France, Vivre et Aimer propose une session près de chez vous, à Villeneuve-sur-Lot, du 31 mai au 2 juin prochains : une occasion à saisir pour donner un nouveau souffle à son couple !

Que l'on ait 3, 10 ou 50 ans de vie commune, il n'est pas toujours facile de communiquer en couple. Il y a des choses qu'on n'ose pas se dire, ou bien le temps manque pour se parler en profondeur. Les week-ends *Vivre et Aimer* ont pour objectif de permettre aux couples de dialoguer avec le cœur ; de se parler dans un esprit d'écoute et de confiance. Pendant deux jours, les participants entendent des témoignages de couples animateurs sur des thèmes qui entrent en résonance avec leur vie quotidienne : le pardon, la sexualité, l'éducation des enfants, etc. À l'issue du témoignage, chaque couple prend un temps avec son conjoint sur le thème qui vient d'être abordé. Aucun partage n'a lieu en grand groupe, il est toujours vécu dans l'intimité du couple.

À Villeneuve-sur-Lot, c'est la session « Aimer dans la durée » qui est proposée : elle a pour objectif de donner aux couples des outils pour renouveler chaque jour le désir qui était le leur dans les premiers temps de leur rencontre. Quand on est dans la routine, le train-train du quotidien, l'amour est là mais... comment repartir avec plus de vigueur ? Quand on vit des tensions, comment faire le petit pas pour réveiller l'amour ? D'autres week-ends *Vivre et Aimer* se déroulent très régulièrement à Montauban, Toulouse, Bayonne ou Rodez... Cette fois, vous n'aurez pas besoin de partir très loin. Vous serez accueillis dans le cadre confortable et agréable du lycée l'Oustal, pour un week-end chaleureux qui à coup sûr viendra transformer votre couple.

Vivre et Aimer, c'est aussi les week-ends « Amour et Engagement », pour tous les couples qui se posent la question de l'engagement et veulent construire sur des bases solides.

Toutes les dates des week-ends à venir sur vivre-et-aimer.org

Contact, informations et inscriptions 06 11 62 24 35



Officiel

Le mercredi 10 avril a été présenté en Conseil des ministres le projet de loi du Gouvernement sur la fin de vie, qui ouvrirait la voie, pour la première fois en France, à une possible légalisation du suicide assisté et de l'euthanasie. Rassemblés quelques semaines auparavant en Assemblée plénière à Lourdes, les évêques de France ont publié une déclaration commune sur la fin de vie que nous vous proposons de lire ou de relire.

“ Ne dévoyons pas la fraternité ! ”

Évêques de France, rassemblés à Lourdes, lieu de prière et de solidarité avec les personnes les plus fragiles, nous exprimons notre grande inquiétude et nos profondes réserves à l'égard du projet de loi annoncé sur la fin de vie. Nous proclamons sans nous lasser que toute vie humaine mérite d'être inconditionnellement respectée et accompagnée avec une authentique fraternité. Avec beaucoup de nos concitoyens, chrétiens ou non, croyants ou pas, avec un très grand nombre de soignants, dont nous voulons saluer l'engagement, la compétence et la générosité, nous réaffirmons notre attachement à la voie française du refus de la mort provoquée et de priorité donnée aux soins palliatifs. C'est un impératif d'humanité et de fraternité que de soulager la souffrance et d'offrir à chacun la fin de vie la mieux accompagnée plutôt que de l'interrompre par un geste létal. Notre idéal démocratique, si fragile et si nécessaire, repose sur l'interdit fondateur de donner la mort. Nous voulons exprimer notre grande proximité à l'égard des personnes en souffrance et nous saluons l'engagement de celles et ceux qui prennent soin d'elles. Nous voulons être à leur écoute et à leurs côtés, soutenant la fidélité des aidants et des proches. Nous sommes impressionnés par les progrès des soins palliatifs. Le Conseil consultatif national d'éthique a fait de leur généralisation la condition éthique préalable à toute évolution législative. Nous sommes convaincus qu'ils peuvent et doivent se développer encore, quantitativement à travers tout notre pays et qualitativement en continuant de répondre de mieux en mieux aux douleurs encore réfractaires. (...)

Nous engageons tous les catholiques à s'impliquer davantage auprès des personnes en situation de handicap, âgées ou en fin de vie : la demande de suicide assisté ou d'euthanasie est souvent l'expression d'un sentiment de solitude et d'abandon auquel nous ne pouvons ni ne devons nous résoudre. Plus la solidarité avec les personnes les plus fragiles progressera, plus notre pays avancera sur un chemin renouvelé de fraternité, de justice, d'espérance et de paix.

Notre époque, souvent habitée par la peur de la mort et le désir de prolonger indéfiniment la vie, considère aussi les vies fragilisées comme dénuées de sens. Nous voulons affirmer que toute vie, si fragilisée soit-elle, mérite d'être honorée jusqu'à son terme naturel. (...)

À Lourdes, le 19 mars 2024
Les Évêques de France

Officiel

CAMPAGNE DENIER 2024 : Merci pour votre générosité !

L'Église porte un magnifique trésor à travers la faiblesse de ses membres. Ainsi, l'espérance chrétienne continue à être annoncée, célébrée et partagée jour après jour. Comme l'écrit saint Paul, notre espérance, c'est le Christ Jésus !

Je viens vous solliciter avec confiance pour que puissent vivre toutes les personnes qui se donnent au service de la mission : prêtres et diacres, consacré(e)s et fidèles laïcs ont besoin de votre générosité et ils comptent sur vous.

Donner à l'Église, c'est reconnaître qu'elle vous donne ce qu'elle a de plus précieux. C'est un signe de communion pour que l'Évangile continue à être annoncé et que le Christ soit connu et aimé chez nous.

D'avance merci de votre générosité.

Pierre-Marie CARRÉ
+ *Administrateur apostolique*



DECRET D'ÉRECTION AD EXPERIMENTUM DU SANCTUAIRE DIOCÉSAIN DE NOTRE-DAME DE PEYRAGUDE

PIERRE-MARIE CARRÉ
Archevêque émérite de Montpellier
Administrateur apostolique *sede vacante* du diocèse d'Agen

Attendu que le sanctuaire Notre-Dame de Peyragude, situé sur la commune de PENNE D'AGENAIS dans notre diocèse, est un lieu de pèlerinage immémorial dédié à Notre-Dame. Les premières traces historiques d'un pèlerinage remontent au début du XI^e siècle. Ce sanctuaire, détruit à plusieurs reprises, a toujours été relevé par la foi des fidèles. L'actuelle église a été édifée grâce à la générosité des fidèles durant toute la première moitié du XX^e siècle. Aujourd'hui encore, le sanctuaire reste fréquenté par de nombreux pèlerins venus de tout le diocèse d'AGEN, d'autres diocèses de France et de nombreux pays étrangers. À la suite de l'encyclique « Laudato Si », Monseigneur HERBRETEAU, alors évêque d'AGEN, a décidé que ce sanctuaire serait plus particulièrement marqué par la préoccupation des l'écologie intégrale.

Attendu qu'il s'est avéré nécessaire, au vu de sa mission propre, dans la pastorale diocésaine, de lui accorder un statut spécifique ;
Vu les canons 530, 556 à 563, 1230 et 1232 à 1234 du code de Droit canonique ;

DÉCRÈTE

Article 1 : Érection du sanctuaire

Le sanctuaire Notre-Dame de Peyragude, sis au 17 de Peyragude, à PENNE D'AGENAIS, situé sur la paroisse de Saint-Jacques en Vallée du Lot, est promu au rang de sanctuaire diocésain, avec toutes les prérogatives et les droits attachés à ce titre par le Droit. Il portera le nom de « Sanctuaire Notre-Dame de Peyragude ».

En tant qu'annexe nécessaire à l'église, la maison Marie-Joseph Cassant entre dans le champ d'application du présent Statut, pour des dispositions qui lui sont applicables.

Article 2 : Mission pastorale

Le but du sanctuaire est d'offrir le plus abondamment possible aux fidèles les moyens de Salut par l'annonce de la Parole de Dieu, par la promotion de la vie sacramentelle et liturgique, surtout pour la célébration de l'Eucharistie et de la Pénitence, ainsi que pour l'entretien des pratiques éprouvées de piété populaire.

Par ailleurs, les ex-voto et les témoignages de la piété populaire y seront exposés et, pour le moins, conservés dans un lieu décent.

Officiel

Article 3 : Charge pastorale du sanctuaire (Can. 556-557)

La charge pastorale du sanctuaire est dévolue à un Recteur. Il sera secondé par un directeur du Sanctuaire.

Le Recteur est nommé par l'évêque d'AGEN :

- Soit au sein du clergé diocésain ;
- Soit au sein d'une Communauté religieuse ou de prêtres, après accord mutuel entre l'Evêque d'AGEN et les Supérieurs de la Communauté et l'établissement d'une Convention.

Il est précisé qu'il n'existe aucun droit d'élection, de désignation, de présentation des Recteurs du sanctuaire.

Article 4 : Direction du sanctuaire

La gestion du sanctuaire sera assurée par un Directeur du sanctuaire nommé par l'évêque d'AGEN. Il pourra agir aussi dans la mise en œuvre de la pastorale. Ses attributions seront définies dans la Lettre de mission qu'il recevra de l'évêque d'AGEN.

Article 5 : Autorité de l'évêque

Le Recteur et le Directeur du sanctuaire agissent sous l'autorité de l'évêque d'AGEN.

Article 6 : Restrictions (Can. 558)

Le Recteur, conformément au Canon 552, peut accomplir dans le sanctuaire les célébrations liturgiques, même solennelles, pourvu qu'elles ne nuisent, en aucune manière, au ministère paroissial. Dans cette perspective, il s'abstiendra d'y célébrer les baptêmes et les mariages, ainsi que les autres actes paroissiaux dont il s'agit au Canon 530 1^{er} à 6, à moins d'une juste cause pastorale, laissée au jugement prudent de l'évêque d'AGEN. En ce cas, l'usage sera maintenu d'inscrire les mentions et actes nécessaires sur les Registres paroissiaux.

Sans l'autorisation du Recteur (Can 561), il n'est permis à personne de célébrer l'Eucharistie dans l'église ou les chapelles, d'y administrer les sacrements ou d'y accomplir d'autres fonctions sacrées.

Article 7 : Obligations (Can 562)

Le Recteur du sanctuaire, sous l'autorité de l'Ordinaire du lieu et en observant les statuts légitimes et les droits acquis, est tenu par l'obligation de veiller :

À ce que les fonctions sacrées soient dignement célébrées dans l'église selon les règles liturgiques et les dispositions canoniques en vigueur ;

À ce que les obligations dont le sanctuaire est grevé soient fidèlement acquittées ;

À ce que les biens soient administrés avec soin ;

À ce qu'il soit pourvu au bon entretien et à la décoration du mobilier sacré et des bâtiments ;

À ce que rien ne soit fait qui ne convienne pas de quelque manière à la sainteté du lieu et au respect dû à la maison de Dieu.

Le Recteur est tenu de veiller à ce que les biens soient administrés avec soin et selon le droit universel et le droit particulier. Il veillera à tout cela en plein accord avec le Directeur du sanctuaire.

Article 8 : Conseil économique

Pour la gestion du sanctuaire, le Recteur veillera à ce que soit mis en place un Conseil économique dont la création et le fonctionnement seront calqués sur les Conseils économiques des paroisses du diocèse. Le Directeur du sanctuaire en sera membre de droit.

Ce Conseil économique présidé par le Recteur sera composé d'au moins cinq membres pour une durée de trois ans renouvelables. Au sein de ce Conseil, un Bureau sera désigné, composé d'un Président, d'un Trésorier, et d'un Secrétaire. Le Recteur sera Président de droit, et le Directeur du sanctuaire sera Trésorier de droit. Ce Bureau se réunira chaque fois que nécessaire. Le Conseil économique quant à lui se réunira une fois par trimestre : l'ordre du jour et les délibérations seront consignés dans un bureau de la Maison Marie-Joseph Cassant.

Il sera établi, le cas échéant, un règlement relatif au fonctionnement et aux attributions du Conseil économique par décret ultérieur de l'évêque d'AGEN.

Article 8bis : Ressources

Les ressources du sanctuaire sont :

- L'intégralité des quêtes effectuées lors des offices célébrés dans le sanctuaire,
- Les offrandes des fidèles pour la ciergerie, la carterie, les brochures distribuées dans le sanctuaire,
- Les dons et les souscriptions,
- Le produit de toute vente dont le bénéfice serait au profit du sanctuaire (livres, objets de piété, etc.).

Ces ressources pourront être affectées aux besoins de la Maison Marie-Joseph Cassant.

Article 9 : Conseil pastoral

À l'instar des paroisses, il sera établi un Conseil pastoral du sanctuaire, composé du Recteur, du Directeur du sanctuaire, ainsi que de sept personnes maximum, choisies par le Recteur et le Directeur du sanctuaire pour trois ans renouvelables. Sera applicable à ce Conseil, le règlement pour le Conseil pastoral paroissial, pour ses dispositions compatibles avec le présent Statut.

Il pourra être établi un règlement propre par décret ultérieur de l'évêque d'AGEN.

Article 10 : Effets et publication

Le présent décret entre en vigueur ce jour, pour une durée *ad experimentum* de trois ans.

Le présent décret sera notifié au Recteur, au Curé de la Paroisse qui le fera connaître aux fidèles de la Paroisse, et sera publié sur notre revue diocésaine *Catho47*.

Un exemplaire en sera conservé dans les archives du sanctuaire, et un autre dans celles de la paroisse Saint-Jacques en Vallée du Lot.

Donné à l'Evêché d'Agen, l'an de Notre Seigneur 2024, le 1^{er} mars.

Sous notre seing, notre sceau, et

le contresing du chancelier du diocèse.

Par mandement

P. Christophe FONTAA
Chancelier



Pierre-Marie Carré

† Pierre-Marie CARRÉ
Administrateur apostolique



Agenda de l'Évêque MAI

Officiel

**CORRECTIF DE LA PUBLICATION
OFFICIELLE DE CATHO47
N°160, P.19**



Vendredi 3

Conseil épiscopal à l'évêché
Rencontre avec les aumôniers des établissements hospitaliers

Dimanche 5

Confirmation à la paroisse Sainte-Catherine du Passage

Lundi 6

Visioconférence avec l'Alliance Biblique

Jeudi 9

Célébration de l'Ascension à l'abbaye Notre-Dame de la Garde

Samedi 11

Rencontre avec les confirmands de la paroisse Sainte-Foy d'Agen
Célébration à l'église Saint-Félix à Aiguillon pour la fête de Notre-Dame de Fatima

Dimanche 12

Célébration à l'église Saint-Pierre-ès-Liens à Marcellus pour la fête de Notre-Dame de Fatima

Mardi 14

Conseil de la Solidarité à l'évêché
Réunion avec les chefs de services à l'évêché

Mercredi 15

Rencontre avec les membres du Conseil pastoral paroissial à Castelmoron-sur-Lot

Samedi 18

Confirmation des adultes à la cathédrale Saint-Caprais à Agen

Dimanche 19

Confirmation des jeunes de la paroisse Sainte-Foy d'Agen à la cathédrale Saint-Caprais à Agen

Lundi 20

Rassemblement et célébration à Notre-Dame de Peyragude

Jeudi 23

Conseil des affaires économiques pour l'Association diocésaine à l'évêché

Vendredi 24

Conseil épiscopal à l'évêché

Dimanche 26

Confirmation des jeunes de la paroisse Saint-Jean de la Ténarèze à l'église Notre-Dame de l'Assomption à Lavardac

Pierre-Marie CARRÉ,
Archevêque émérite de Montpellier,
Administrateur apostolique *sede vacante* du diocèse d'AGEN

Vu : les dispositions adoptées par la Conférence des Evêques de France, relatives à la prévention des agressions sexuelles sur les mineurs et personnes vulnérables.

Toutes choses bien considérées en droit comme en fait

Article 1^{er} : Sont nommés membres de la cellule d'écoute dans le diocèse d'AGEN :

- Monsieur Georges BASTIER,
- Madame Sandra COUDREAU,
- Madame Brigitte DARDAUD,
- Monsieur Bernard PRÉVOST,
- Mme Caroline TANDONNET.

Les actions de la cellule d'écoute seront coordonnées par Madame Brigitte DARDAUD.

Article 2 : Sont nommés membres de l'équipe de prévention des agressions sexuelles sur les mineurs et les personnes vulnérables dans le diocèse d'AGEN :

- Monsieur Jean BIASIORI-POULANGES,
- Madame Marie-Hélène BELOT,
- Madame Marie-Noëlle DUCASSÉ,
- Madame Nicole GUERIN,
- Madame Angèle KIAM,
- Madame Blandine OLIVER,
- Monsieur Bernard PRÉVOST.

Article 3 : Les actions de l'équipe de prévention seront coordonnées par Madame Marie-Hélène BELOT, responsable de la Pastorale familiale dans le diocèse d'AGEN.

Article 4 : Chacun des membres de la cellule et de l'équipe susnommées seront tenus de garder religieusement et scrupuleusement le secret sur les personnes, les noms et les faits dont ils auront connaissance dans le cadre de leur mission. Ils seront tenus en outre d'accomplir leur mission dans le cadre et selon les procédures prévues par la Conférence des Evêques de France.

Donné à Agen, en l'Evêché, sous notre sceau, notre seing et le contreseing du chancelier du diocèse. L'an de Notre Seigneur 2024, le 4 mars.

Par mandement

P. Christophe FONTAÀ
Chancelier



Pierre Marie Carré

† Pierre-Marie CARRÉ
Administrateur apostolique



**SAINT FRANÇOIS
D'ASSISE**

**FRANÇOIS
D'AGEN**

**COLLECTE
POUR L'ÉGLISE
CATHOLIQUE
EN FRANCE**

WWW.DIOCESE47.FR

**VOUS FAITES
TOUS
VIVRE
L'ÉGLISE
DONNEZ AU DENIER**



OFFRE PROMO
20€
pour 1 an
pour un 1^{er} abonnement



**COUPON À RENOYER
AVEC VOTRE RÈGLEMENT À**

CATHO 47
magazine de l'Église catholique
en Lot-et-Garonne
5 rue Roger Johan, 47000
AGEN

communication.adj@diocese47.fr

AU CHOIX

Premier abonnement :

20 euros/ an

Réabonnement :

classique 35 euros/an

de soutien : 50 euros/ an

Nom : Prénom :

Adresse :